



comment payer un droit a recompense (heritage)

Par **kloliso18**, le **14/05/2011** à **13:09**

Bonjour,

Séparée depuis 3 ans, suite à infidélité de mon mari, la procédure de divorce n'est toujours pas terminée : les enjeux sont aujourd'hui surtout financiers.

J'ai une maison achetée avant mon mariage environ 50 000€. Lorsque je me suis mariée, nous avons agrandi la maison sur la grange attenante. Mon mari a payé régulièrement des factures : achats de matériaux etc.... puis les travaux n'en finissant pas, nous avons pris un nouveau prêt, englobant le rachat de mon prêt immobilier et une somme pour faire finir les travaux par une entreprise. montant du prêt 82 000€.

Aujourd'hui mon ex mari demande le remboursement de 40 000€, somme reçue en héritage (vente de la maison de ces parents pendant notre mariage) et qu'il dit avoir dépensé pour la maison... il a effectivement fait des virements réguliers de son compte perso à notre compte commun mais pour beaucoup de frais quotidiens, notamment nous avons connu une longue période où il était au chômage (26 mois) et nous avons vécu dessus, puis à nouveau moi en congé parental... l'argent a été dépensé dans la vie courante et très peu pour la maison car nous avons fait ce prêt.

A noter que la maison "terminée" aujourd'hui n'est estimée qu'à 75-80 000€, je rembourse le prêt seule et il me reste 60 000€ à rembourser.

ma question est : s'il obtient une grosse somme en récompense, comment puis-je le rembourser : la vente de la maison ne suffirait pas et mes revenus de 1400€ par mois avec deux enfants, me laissent aucune marge..

que faire ?

régulièrement il me propose de retirer sa demande de récompense en échange d'une somme moindre... comme 10 000 euros mais à lui payer "en cash"... ai-je intérêt à essayer de lui donner cet argent ? ou attendre le partage du notaire ?

merci à ceux qui m'apporteront une réponse.....

Par **Domil**, le **14/05/2011** à **13:57**

Toute somme payée cash, en douce, ne lui supprimera pas la possibilité de demander en plus, sa récompense. Donc méfiance.

Qu'en dit votre avocat ?

Par **kloliso18**, le **14/05/2011** à **14:35**

merci de votre reponse :)

mon avocate dit ne surtout rien payer et de demander des dommages et interet en divorce pour faute pour compenser une partie de la somme.....

Moi j'aurais preferé trouver un accord, faire un divorce rapide a l'amiable et ne plus en parler.....

Je suis en train de me faire soigner pour un cancer (rayons), j'ai mes deux petits a m'occuper au quotidien..... je voudrais une solution pas trop stressante et rapide...

Par **Domil**, le **14/05/2011** à **22:59**

Sauf s'il a commis une faute grave (de type violence), les DI, je n'y crois pas. Peut-être confondez-vous avec une prestation compensatoire ?